

La Direction des Services Fiscaux

Les missions fiscales

- Recueillir les éléments nécessaires pour déterminer l'assiette de l'impôt,
- Calculer le montant des impositions dues par chaque contribuable,
- Surveiller et contrôler les déclarations déposées par les contribuables,
- Percevoir une grande partie des recettes fiscales (TVA, impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires, etc...).

Les missions foncières

Elles comprennent pour l'essentiel :

- La tenue du cadastre,
- La publicité des actes constatant les mutations d'immeubles et la conservation.

Le Service des Impôts des entreprises (SIE)

L'interlocuteur fiscal unique des petites et moyennes entreprises

- un seul service pour toutes les démarches fiscales de l'entreprise
- un soutien aux créateurs d'entreprises
- une offre diversifiée de services électroniques



Le Service des Impôts des entreprises (SIE)

L'interlocuteur fiscal unique des petites et moyennes entreprises

➔ un seul service pour toutes les démarches fiscales de l'entreprise :

Le service des impôts des entreprises constitue l'interlocuteur fiscal unique (IFU) pour l'ensemble des petites et moyennes entreprises (PME) en matière de déclaration et de paiement de leurs impôts professionnels : TVA, impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires.

➔ un soutien aux créateurs d'entreprises :

Dans le mois de leur création, toutes les entreprises nouvelles reçoivent un courrier d'information composé :

1. d'une lettre d'accueil où sont mentionnés les éléments d'identification de l'entreprise, qui précise le régime d'imposition applicable et les coordonnées de l'interlocuteur fiscal auquel l'entreprise peut s'adresser;
2. du livret fiscal du créateur d'entreprise qui apporte les éléments d'information essentiels pour l'aider dans ses démarches administratives et lui présenter les dispositifs d'exonération ou d'allègements fiscaux.

➔ une offre diversifiée de services électroniques